



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 50

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en soit fait rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent.

Le président intervient et demande au député d'Inkster, qui a utilisé les termes « have the guts », de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte.

M. LOEWEN intervient.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté la route 227 à partir de l'intersection des routes 248 et 227 jusqu'à la route 16 (route Yellow Head), et afin que le premier ministre du Manitoba envisage d'apporter son soutien à ce projet pour garantir la sécurité des Manitobains et de tous les Canadiens qui voyagent sur les routes manitobaines. (R. Upgang, M. Delbridge, J. MacMillan et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être des personnes âgées et des autres Manitobains vulnérables atteints de la maladie d'Alzheimer, qu'il envisage de revenir sur sa décision de ne pas permettre à certains résidents de foyers de soins personnels ayant cette maladie débilante d'avoir accès à certains médicaments et qu'il envisage aussi de mettre en œuvre une politique provinciale concernant cette maladie. (D. Rogan, K. Smalby, S. Kantyluk et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (D. Liebrecht, C. Liebrecht et E. Saria)

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (C. Manness, J. Snikeri, L. West et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2004, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments, de revoir les priorités de son gouvernement et de mettre fin au projet de celui-ci de consacrer 100 000 000 \$ à l'achat de nouveaux appareils de loterie vidéo alors que les aînés ainsi que les Manitobains et les Manitobaines touchant des revenus fixes ne peuvent se permettre d'acheter des médicaments. (E. Rempel, A. Kepty, H. E. Jorgenson et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger tous les employés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de payer des cotisations syndicales même si ceux-ci ne font pas partie d'un syndicat et s'assure que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (W. Ogren, B. Brown, C. Loader et autres)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.

(Document parlementaire n° 77)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK dépose le rapport annuel de la Commission municipale pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003.

(Document parlementaire n° 78)

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2003.

(Document parlementaire n° 79)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le *ministre* STRUTHERS, M^{me} DRIEDGER, MM. AGLUGUB et EICHLER ainsi que M^{me} OSWALD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. SCHULER pour la reprise du débat.

MM. SCHULER, LAMOUREUX et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. FAURSCHOU, GERRARD et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Lundi 7 juin 2004

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. FAURSCHOU, GERRARD, PENNER et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke